

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

Séance du 31 JANVIER 2020

| | |
|--|------------|
| Afférents au Conseil | 15 |
| En exercice | 15 |
| Qui ont pris part à la délibération | 15 |
| Date de convocation | 27/01/2020 |
| Date d'affichage | 03/02/2020 |

L'an deux mil vingt, le trente et un janvier, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M., M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. LEPRINCE R., M. HENRY G., Mme LULLO E., M. KNAJDER M., M. VOILQUIN A., Mme GAND E., Mme BAVOUX F., M. LEPAGE J-N., Mme ROUX A., M. LEPAGE P.

Absente excusée : Mme NAWROCKI Béatrice donnant pouvoir à M. LEPAGE Pascal.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

ADHESION AU GEDEFOR ANNEE 2019

2020-01-D03

Pour vendre les peupliers des parcelles AB2/183 et ZM6 (le long de la Petite Meuse), la commune a fait appel au GEDEFOR (Groupement de Gestion de Productivité et de Développement Forestier de la Meuse), qui a réalisé l'inventaire et lancé l'appel d'offre.

Pour cette assistance technique la commune accepte de régler au Gedefor une cotisation de 15 €. Le crédit est ouvert à l'article 6281 du BP2020.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20200131-2020-01-D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2020